## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : MULTIFAST BLACK

Cat. No. 40100064, 40100065, 40100066, 40100067

Dimension de l'emballage : 2,5 kg, 7,5 kg, 25 kg, 75 kg

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Pour l'enrobage des échantillons matérialographiques

Utilisations déconseillées: Aucune contre-indication n'est identifiée. (*)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :

Struers GmbH - Zweigniederlassung Schweiz
Weissenbrunnenstrasse 41, Postfach 428
CH-8903 Birmensdorf
Switzerland
Tel:+41 (44) 777 63 07
Fax:+41 (44) 777 63 09
switzerland@struers.de
www.struers.com

Responsable de la préparation de la fiche de données de sécurité:

Responsable de la préparation de la fiche de données de sécurité: DHI
Toutes les questions concernant le contenu de cette fiche technique doivent être transmises à :
struers@struers.dk

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse : 145 (numéro d'urgence 24h/24)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Cette substance/ce mélange ne répond pas aux critères de classification, mais l'étiquetage suivant doit être appliqué :

Contient Méthénamine et Formaldéhyde. Peut produire une réaction allergique. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

Les particules fines peuvent former des mélanges explosifs vapeur-air. L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation. Le contact des poussières avec les yeux provoquera une irritation.

PBT/vPvB: Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Le produit contient: résine.

CLP:

| % : | No. CAS : | No CE : | No d'Enreg. REACH: | Nom chimique : | Classification du risque: | Obs. : |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 5-10 | 100-97-0 | 202-905-8 | 01-2119474895-20-xxxx | Méthénamine | Flam. Sol. 2;H228<br>Skin Sens. 1;H317 | |
| <1 | 108-95-2 | 203-632-7 | 01-2119471329-32-xxxx | Phénol | Muta. 2;H341<br>Acute Tox. 3;H331<br>Acute Tox. 3;H311<br>Acute Tox. 3;H301<br>STOT RE 2;H373<br>Skin Corr. 1B;H314 | |
| 0.02-<0.1 | 50-00-0 | 200-001-8 | 01-2119488953-20-xxxx | Formaldéhyde | Carc. 1B;H350<br>Muta. 2;H341<br>Acute Tox. 3;H331<br>Acute Tox. 3;H311<br>Acute Tox. 3;H301<br>Skin Corr. 1B;H314<br>Skin Sens. 1;H317 | B; D |

Obs. : Phénol: Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Références : Le texte intégral pour toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation : Aller à l'air frais et se reposer.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. En cas d'irritation prolongée, se rendre aux urgences et apporter cette fiche.

Ingestion : Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Garder la personne en observation. Si la personne a un malaise, la transporter à la salle d'urgence avec cette fiche.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets: Voir section 11 pour les informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Soins médicaux: Traiter de manière symptomatique.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucune mesure particulière.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu : Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et de poussières. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour les secouristes: Pas de recommandations spécifiques. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser les déversements avec une pelle, un balai ou similaires, et réutiliser si possible. Éliminer les grandes quantités de déversement/de déchets conformément à la réglementation municipale.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Références : Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et de poussières. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Mesures techniques : Utiliser des méthodes de travail qui minimisent le contact. Utiliser des méthodes de travail qui minimisent la formation de poussières.

Précautions techniques : Une aspiration ponctuelle est recommandée.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions techniques de stockage : Aucune prescription particulière.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s): Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

| No. CAS : | Nom chimique : | Comme : | Valeurs limites : | | Cat. : | Obs. : | Référence : |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 108-95-2 | Phénol | - | 5 ppm | 19 mg/m3 | VME | H; B; M2 | SuvaPro |
| | | - | 5 ppm | 19 mg/m3 | VLE | H; B; M2; 15min | |
| 1317-65-3 | Carbonate de calcium, poussières alvéolaires | - | | 3 mg/m3 | VME | - | SuvaPro |
| 50-00-0 | Formaldéhyde | - | 0.3 ppm | 0.37 mg/m3 | VME | S; C1B; SSc | SuvaPro |
| | | - | 0.6 ppm | 0.74 mg/m3 | VLE | S; C1B; SSc; 15min | |
| - | Poussière inhalables | - | | 10 mg/m3 | VME | - | SuvaPro |
| - | Poussière alvéolaires | - | | 3 mg/m3 | VME | - | SuvaPro |

Obs. :
H: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée.
B: Monitoring biologique.
M2: Substances préoccupantes pour l'homme en raison d'effets mutagènes possibles sur les cellules germinales humaines.
C1B: substances probablement cancérogènes pour l'homme.
SSc: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.
S: Sensibilisateurs.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation. Une aspiration ponctuelle est recommandée.

Protection individuelle: Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en co-opération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection respiratoire: Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante et de travail de courte durée. Porter un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P2.

Protection des mains: En cas de risque de contact : Porter des gants de protection. Les gants en nitrile sont recommandés. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.
Point de rupture : 480 mn
Épaisseur:0,4 mm (*)

Protection des yeux : En cas de risque de contact : Porter des lunettes de protection/masque facial.

Protection de la peau : En cas de risque de contact : porter un tablier ou un vêtement de protection.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après l'usage.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : Non disponible.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| Forme | Poudre. |
| Couleur: | Noir. |
| Odeur : | Phénolique. |
| Seuil olfactif: | Non disponible. |
| pH : | Non disponible. |
| Point de fusion : | Non disponible. |
| Point d'ébullition : | Non disponible. |
| Point d'éclair : | Non disponible. |
| Taux d'évaporation: | Non disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non disponible. |
| Limites d'explosion : | Non disponible. |
| Pression de vapeur : | Non disponible. |
| Densité de vapeur: | Non disponible. |
| Densité relative : | Non disponible. |
| Solubilité : | insoluble dans l'eau |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | Non disponible. |
| Temperature d'auto-inflammation (°C): | Non disponible. |
| Température de décomposition (°C) : | Non disponible. |
| Viscosité: | Non disponible. |
| Propriétés explosives: | Non disponible. |
| Propriétés comburantes: | Non disponible. |

### 9.2. Autres informations

| | |
|---|---|
| Autres données: | Composés organiques volatils (COV) : < 10 g/l (calculé) |

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Réactivité: Aucunes dans les conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable aux températures normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Aucunes dans les conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions/matières à éviter : Éviter la poussière près des sources d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles: Éviter le contact avec les acides et les substances oxydantes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

## RUBRIQE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---|---|
| Toxicité aiguë (orale): | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité aiguë (dermique): | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité aiguë (par inhalation): | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée: | Le test a déterminé que le produit n'est pas sensibilisant par contact avec la peau.<br>Essai de Buehler: Non sensibilisant.<br>Essai de maximalisation chez le cobaye (GPMT: Guinea Pig Maximisation Test): Non sensibilisant. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la reproduction: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| STOT - Exposition unique: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| STOT - Expositions répétées: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Danger par aspiration: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Inhalation : | Les poussières peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et entraîner de la toux. Les vapeurs émises lors du durcissement du produit peuvent, à des concentrations élevées, irriter les voies respiratoires et provoquer une irritation de la gorge et la toux. |
| Contact avec la peau : | Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs et de l'irritation. Le phénol peut être absorbé par pénétration cutanée et peut provoquer une intoxication chronique. |
| Contact avec les yeux : | Le contact des poussières avec les yeux provoquera une irritation. |
| Ingestion : | Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être ingérées accidentellement. |
| Effets spécifiques : | Contient de faibles quantités d'une substance ou d'un groupe de substances à risques possibles d'effets irréversibles. |

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Écotoxicité : Le danger pour l'environnement que présente le produit est considéré comme limité.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité : Aucune donnée n’est disponible sur la biodégradabilité du produit.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Aucune donnée sur la bioaccumulation n’est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Aucunes informations disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB: Aucune information disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets nocifs : Selon l'Ordonnance sur les COV, le contenu des COV du produit est moins de ou égal à 3%.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L’ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.
Observer que, normalement, les matières durcies ne sont pas des déchets chimiques.
Code CED : 16 05 09

Emballages contaminés : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

No UN: -

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : -

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : -

### 14.4. Groupe d'emballage

PG: -

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: -

Substance dangereuse pour l'environnement: -

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières: Aucuns connus.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac: Pas pertinent.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législations nationales :

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.
Ordonnance du 5 juin 2015 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim), avec modifications.
Valeurs limites d'exposition aux postes de travail 2018, (SuvaPro).
Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets du 18 octobre 2005, avec modifications.
Ordonnance (814.012) du 12 novembre 1997 sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV), avec modifications.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

État de la CSA:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

L'utilisateur doit être instruit dans l'exécution du travail et connaître le contenu de cette fiche.

Les rubriques suivantes ont été révisées ou contiennent des informations nouvelles: 1, 8.
Les (*) indiquent les modifications comparées avec la version antérieure.

Approuvées par DHI.

Allan Vorup

| | |
|---|---|
| Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité: | PBT = persistant, bioaccumulatif et toxique.<br>vPvB = très persistant et fortement bioaccumulatif. |
| Autres informations: | Classification selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008:<br>En fonction des données d'essai. |
| Formulation des mentions de danger : | |
| H228 | Matière solide inflammable. |
| H301 | Toxique en cas d’ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des graves lésions des yeux. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H341 | Susceptible d’induire des anomalies génétiques. |
| H350 | Peut provoquer le cancer. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d’autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s’effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.


Préparée par DHI - Environment and Toxicology, Agern Allé 5, DK-2970 Hørsholm, Denmark.
www.dhigroup.com.